

## PRÉAMBULE

Le réseau Les ASSOCIATIONS d'Eure-et-Loir EN TRANSITION<sup>1</sup> est né en 2022, suite à la réalisation d'une enquête auprès des associations euréliennes, afin de mieux situer leurs actions en faveur de la transition écologique<sup>2</sup>. Les réponses exprimées par 25 associations ont montré qu'elles menaient une variété d'actions guidées par l'objectif de transition écologique et qu'elles se reconnaissaient dans cette notion. Ce réseau vise donc à soutenir cette dynamique et créer de nouvelles opportunités d'agir ensemble à l'échelle du territoire d'Eure-et-Loir.

## ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Face aux urgences climatiques, écologiques et sociales, l'objectif du réseau est de créer une dynamique entre les associations agissant en faveur de la transition écologique en Eure-et-Loir, pour accompagner les évolutions nécessaires à travers l'émergence de projets collectifs et la valorisation des actions menées par chacun.

## ARTICLE 2 – MISSIONS

Ce réseau se donne pour missions :

- La valorisation des actions en lien avec la transition écologique menées par les associations du territoire. Pour cela, il développe notamment des outils de communication permettant de rendre davantage visibles ces actions sur le département et les coordonner.
- Le développement de projets coordonnés entre les membres du réseau et en dehors, et le soutien aux projets engagés en faveur de la transition écologique sur le territoire d'Eure-et-Loir
- La valorisation de l'expérience de chacun des membres du réseau par l'instauration de temps d'échanges, de mutualisation d'outils et de partage de bonnes pratiques.

## ARTICLE 3 – INTENTIONS

La création de ce réseau s'inscrit dans une démarche citoyenne et associative. L'urgence environnementale appelle à des transitions d'ampleur qui ne peuvent ignorer l'urgence sociale et démocratique. Ce réseau partage une volonté commune de tendre vers des modes de vie résilients et qui permettent une reconnexion de l'Homme au vivant. Pour cela, il est guidé par des valeurs de solidarité, d'équité, de laïcité et d'engagement.

## ARTICLE 4 – FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

La coordination du réseau est assurée par la Ligue de l'enseignement FOL 28, en coopération avec les autres associations membres. Le réseau sera réuni une fois par an en plénière pour évaluer les actions réalisées et définir des projets à venir. Le projet global se nourrira de rencontres tout au long de l'année.

## ARTICLE 5 – ADHÉSION

L'inscription au réseau repose sur la signature de cette charte. Valable pour une durée de 3 ans, elle permet aux associations-signataires de bénéficier des outils de communication développés et de participer aux instances de coordination et d'élaboration de projets collectifs. Toute nouvelle adhésion sera portée à la connaissance de l'ensemble des membres du réseau. Cette adhésion engage également les associations à interagir au sein du réseau dans le respect de son règlement (en annexe), sous peine d'exclusion.

<sup>1</sup> Ce nom est donné à titre provisoire. Le réseau sera nommé collectivement lors de la journée de création le 15 octobre 2022.

<sup>2</sup> Par transition écologique, ce réseau désigne une transformation systémique de notre modèle économique, social et environnemental afin de renouveler nos façons de consommer, produire, travailler, vivre ensemble pour répondre aux enjeux des dérèglements climatiques, de la perte accélérée de la biodiversité et de la raréfaction des ressources.